

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Mise en oeuvre de collectes sélectives des textiles usagés par apport volontaire
- Autorisation - Décision**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le « Relais Gironde » a saisi la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers, pour la mise en place d'une filière de recyclage des textiles usagés à l'échelle du territoire communautaire.

Ainsi, Le « Relais Gironde » souhaite mettre en place des conteneurs d'apport volontaire sur la totalité du territoire communautaire, suivant une densité d'une borne pour 2000 habitants.

Après avoir collecté les textiles par le biais de conteneurs d'apport volontaire, « Le Relais Gironde » les achemine vers un centre de tri spécialisé. Au niveau de la valorisation, « Le Relais Gironde » estime pouvoir valoriser 90 % des textiles collectés (5 à 10% en friperies, 30 à 35 % vers l'Afrique, 15 à 20 % en chiffons d'essuyage et 30 à 35 % transformés en matériaux d'isolation).

« Le Relais Gironde » noue des partenariats avec les associations locales ayant une activité autour du textile, pour leur proposer une reprise gratuite de leurs surplus ; en Gironde, un partenariat a ainsi été conclu avec l'association AMOS.

Objectifs

Selon les données de l'ADEME, le gisement de textile jeté est de l'ordre de 12 kg par habitant par an, soit environ 8 000 tonnes par an sur le territoire de la CUB. « Le Relais Gironde » estime qu'en déployant environ 350 conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire communautaire, il aurait la possibilité de capter environ 4000 tonnes de textiles par an (soit 50 % du gisement).

Les sites d'implantation des bornes seront identifiés en concertation avec les services techniques de chaque commune et feront l'objet d'un arrêté d'occupation de l'espace public.

« Le Relais Gironde » s'engage à collecter au minimum une fois par semaine et avant chaque débordement des conteneurs, à nettoyer les abords à chaque passage et à maintenir les mobiliers en bon état de fonctionnement.

A terme l'objectif du « Relais Gironde » est d'ouvrir un centre de tri spécifique en Gironde, dès que le seuil des 2 500 tonnes/an de textiles collectés sera atteint.

Cette collecte spécifique des textiles usagers s'inscrit totalement dans les objectifs du Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers, permettant ainsi de détourner des ordures ménagères résiduelles une partie non négligeable du gisement et de valoriser la quasi-totalité du tonnage collecté.

Au terme du débat faisant suite à la présentation du rapport, l'extension du présent dispositif à l'ensemble des intervenants en matière d'insertion est apparu opportun.

Aussi,

Vu l'article L 5215-20-1 du CGCT confiant à la Communauté Urbaine de Bordeaux compétence tant en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers que de voirie,

Vu la délibération 2001/146 en date du 23 février 2001 approuvant le règlement général de voirie de la CUB,

Vu les objectifs du Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers du 26 octobre 2007, visant notamment à permettre de détourner des ordures ménagères résiduelles une partie non négligeable du gisement et de valoriser la quasi - totalité du tonnage collecté,

Vu le rapport n° 13 723 présenté devant le Conseil, suite à une demande formulée par une entreprise à but socio-économique, et au souhait exprimé à l'unanimité par le Conseil de permettre à toute entreprise d'insertion faisant de la récupération de vêtements, d'implanter des conteneurs de recyclage des textiles usagés sur le territoire communautaire, si elles ont obtenu l'accord préalable de la commune concernée.

Vus les principes concernant les entités adjudicatrices, posés par la Cour de Justice Européenne dans son arrêt Télékom Austria du 7 décembre 2000, notamment rappelés dans l'avis du Conseil de la Concurrence n° 04-A-19 du 21 octobre 2004 relatif à l'occupation du domaine public pour la distribution de journaux gratuits,

Considérant que le Conseil a approuvé ce principe d'étendre cette possibilité à toutes entreprises d'insertion faisant de la récupération de vêtements, en concertation avec les communes.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser les entreprises d'insertion à mettre en place, avec l'accord préalable de chaque commune concernée, des bornes d'apport volontaire sur le domaine public destinées à la collecte des textiles usagés, suivant une densité à définir avec chaque municipalité,

- d'autoriser M. le Président de la Communauté à signer, à l'occasion de la mise en place de ce dispositif sur chaque territoire communal, toute convention tripartite dont le modèle est jointe à la présente délibération

Les conclusions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 MARS 2009**

PUBLIÉ LE : 31 MARS 2009

M. DIDIER CAZABONNE